



2023/05-23

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 095-219505922-20230530-20230523-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 mai 2023

Date d'affichage : 1er juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai 2023, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 26 mai 2023 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : M. SCHWEIZER François, Mme CHABRIT Corinne, M. FERREIRA Frédéric, Mme ENEE Candice, M. MAURICE Jean-Pierre, M. ARDITTI Pierre, M. DIGAIRE Sylvain, Mme REUSSARD Véronique, M. BALLOT Yves, M. SIMON Vincent, M. VINOLAS Jean-Louis.

Absente : Mme LOZAC'H Véronique

Absentes ayant donné pouvoir : Mme RAYSEGUIER Nadège à M. ARDITTI Pierre
Mme SCHEMBRI Marie Lyne à M. François SCHWEIZER

Arrivée de Mr DIGAIRE Sylvain à 19h42

Arrivée de Mme REUSSARD Véronique à 19h56

Ouverture du Conseil à 19h30

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme Candice ENEE est élue secrétaire de séance.

TARIF DES FRAIS DE VOIRIE CONCERNANT LES DEMENAGEMENTS EN MATIERE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Cette délibération concerne plus particulièrement les déménagements et la définition des droits de voirie (ou redevance) dont le montant est fixé par la commune en fonction de différents critères, notamment : l'emprise au sol.

L'occupation sera consentie en contrepartie d'une redevance dont le montant est 2,75€ le m².

Prix du m² (2,75€) x surface occupée x le nombre de jours (ou demi-journée)

Voté à l'unanimité



**Le Maire,
Anne Marie MAURICE**